
Renvoi au ministre de l'Intérieur de la pétition de la Société des vrais amis de la Constitution de Saint-Nicolas de la Grave informant de sa collecte patriotique de 3.700 livres, lors de la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au ministre de l'Intérieur de la pétition de la Société des vrais amis de la Constitution de Saint-Nicolas de la Grave informant de sa collecte patriotique de 3.700 livres, lors de la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 286;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39516_t1_0286_0000_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39516_t1_0286_0000_2)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

séance de cette Société, du 27 brumaire, il a été fait une collecte de 3,500 livres pour secourir les pères, mères, femmes et enfants indigents des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

La Société des vrais amis de la Constitution républicaine de Saint-Nicolas de la Grave informe la Convention nationale qu'elle a ouvert un emprunt provisoire pour venir au secours des femmes et des enfants indigents de cette commune, qui devait être comprise dans le nombre de celles qui en ont reçu, et qui a été oubliée. La Société observe que l'emprunt a produit 3,700 livres.

Mention honorable et renvoi au ministre de l'intérieur pour l'exécution de la loi.

Le citoyen Paul Barras, représentant du peuple à l'armée d'Italie, écrit qu'il vient de purger le département du Var de tous les royalistes qui s'y trouvaient. Il a fait arrêter quelques conspirateurs qu'il a fait traduire au tribunal révolutionnaire du département. La chasse qu'il leur a donnée lui a fait découvrir des blés renfermés dans les campagnes qu'il a visitées, et a procuré près de 2 millions à la République, en biens des ci-devant absents ou habitants des villes en rébellion, qu'il a fait séquestrer provisoirement. Il a visité le bois appelé la Sainte-Baume, qu'il a trouvé propre à la construction, et a brûlé un couvent en ruine qui dominait ce bois, et qui était le refuge momentané des contre-révolutionnaires. La Société populaire de Saint-Maximin, et beaucoup d'autres communes de ce district, envoient à la trésorerie nationale toutes les richesses qui entouraient les saints et les saintes, ainsi que l'argenterie considérable de l'église où reposait la trop fameuse Madeleine : les cloches, les cuivres, les fers des églises et maisons nationales sont portés aux fabriques d'armes.

Prévenu que les Anglais devaient attaquer avec 15 vaisseaux et 2 frégates Saint-Tropez, il requit sur-le-champ l'adjudant-colonel Gardanne, de la division de l'Est, de se rendre dans cette place avec un bataillon; il lui confia le commandement de toute la partie de la côte depuis Fréjus jusqu'à Brégançon, et prit, de concert avec lui, toutes les mesures nécessaires pour la mettre en état de défense.

Il a approuvé le changement de nom de Saint-Tropez en celui d'Héraclée, qu'une colonie de Grecs, ses fondateurs, lui avaient donné. Il a ordonné le versement d'une partie des blés de la commune, qui a sa provision, dans celles qui en manquent. Il a expédié des courriers aux généraux, avec ordre, sous peine de responsabilité, de changer les signaux des côtes connus des ennemis, et d'en établir d'intérieurs. L'esprit public

est excellent dans le département du Var; on applaudit à toutes les mesures révolutionnaires prises par la Convention, et à la juste punition des traîtres qu'elle a chassés de son sein.

Insertion au « Bulletin », renvoi aux comités de Salut public, de division et d'instruction publique (1).

Suit la lettre de Barras (2).

Paul Barras, représentant du peuple près l'armée d'Italie, à ses collègues représentants du peuple à la Convention nationale.

Citoyens collègues,

« Je viens de parcourir le département du Var, et je vous annonce qu'il est purgé de tous les royalistes qui s'y trouvaient; j'ai cassé et fait arrêter des administrations de district, des municipalités, des ci-devant nobles, des prêtres, des commissaires nationaux, des juges de paix, et beaucoup de personnes suspectes, qui avaient eu des relations avec les infâmes sectionnaires de Toulon.

« Quelques aristocrates s'étaient réunis dans les montagnes; je m'y suis rendu avec un détachement de dragons; ils étaient en fuite bien avant mon arrivée; j'ai pourtant fait arrêter quelques conspirateurs que je fais traduire au tribunal révolutionnaire du département. Cette chasse patriotique a produit non seulement la dispersion des traîtres, mais elle a jeté l'épouvante chez tous les modérés; elle m'a encore fait découvrir des blés renfermés dans les campagnes que j'ai visitées; elle a enfin procuré près de 2 millions à la République, en biens des ci-devant absents ou habitants des villes en rébellion, que j'ai fait séquestrer provisoirement.

« Je fus examiner le bois dit la Sainte-Baume; je m'assurai qu'il est propre à la construction, et pour prévenir toute dégradation, je fis nommer par le district un garde bois aux appointements de 600 livres:

« Les habitants de ces contrées m'annoncèrent que des contre-révolutionnaires se réfugiaient souvent dans un couvent, presque totalement en ruines, et qui domine ce bois; je ne balançai pas de m'y rendre, suivi d'une escorte de 6 dragons du 15^e régiment, le fer d'une main et la torche de l'autre pour détruire ce repaire. Parvenus jusque dans l'intérieur, nous trouvâmes d'un côté des inscriptions contre-révolutionnaires tendant au rétablissement de la royauté, de l'autre la ridicule statue du fanatique et soi-disant Saint-Louis, revêtu d'attributs justement en horreur. L'indignation fut à son comble; la torche fit justice du saint et de l'asile des brigands.

En parcourant les communes voisines, je reçus les applaudissements du peuple, et cet

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 195.

(2) *Bulletin de la Convention* du 8^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an 11 (jeudi 28 novembre 1793).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 195.
(2) *Archives nationales*, carton AFII 185, plaquette 1535, pièce 21. *Bulletin de la Convention* du 8^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an 11 (jeudi 28 novembre 1793). Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 513.